

## A l'attention des familles et proches des résidents

A Châteaulin, le 28 mai 2020

Objet : Déconfinement et plan de reprise d'activité

Madame, Monsieur,

Depuis le 18 mai 2020, le **confinement en chambre a été arrêté** compte tenu des effets délétères de celui-ci sur la santé physique et psychique des résidents.  
Cependant, **le confinement au sein de l'établissement reste en vigueur.**

Nous avons présenté, le 27 mai, le **plan interne de reprise d'activité** au Conseil de la Vie Sociale (représentants des résidents et des familles) et au Comité Technique d'Etablissement (représentants du personnel) qui ont donné un avis favorable à sa mise en place.

Ce document présente les assouplissements qui sont progressivement apportés en fonction de l'amélioration de la situation dans le département et l'établissement.

A ce titre, nous avons décidé d'organiser régulièrement des repas par petits groupes dans le jardin. Sur proposition du service animation, j'ai demandé à Madame KERVAREC, Responsable des ressources financières et matérielles de consulter les fournisseurs sur l'acquisition d'un store fixe qui permettrait une aire d'ombrage facilitant la prise des repas en extérieur.

Notre **plan bleu volet canicule** vient d'être mis à jour afin de se préparer aux épisodes de chaleur. Comme le prévoit la réglementation, le niveau 1 de veille saisonnière sera activé à compter du 1<sup>er</sup> juin, et ce jusqu'au 15 septembre.

Après avoir équipé en 2018, la salle de restaurant de « Ty Nevez » d'une climatisation fixe, puis en 2019, celles de « Ty Coz 2 » et « Ty Coz 3 », nous envisageons l'installation de ce dispositif dans les salles à manger de « Ty Kreis 1 » et de « Ty Kreis 2 ». Une installation de plusieurs stores occultants positionnés à des endroits limitant l'entrée de la chaleur est également prévue dans les semaines à venir.

Comme le prévoit notre plan de reprise d'activité, l'intervention des entreprises extérieures est soumise à mon autorisation et sous condition du respect des mesures barrière et du port d'équipements de protection individuelle.

Conscients des difficultés engendrées par cette période d'incertitude, les agents mettent tout en œuvre pour préserver la vie sociale des résidents tout en maintenant la vigilance indispensable à leur protection.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

**Le Directeur délégué**  
Mounir BELHAFIANE

